

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 MARS 2009

Le deux mars deux mille neuf, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le vingt six février deux mille neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : MM. DELECOLLE François, EVRARD Dominique, BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, DUCHEMIN Christian, Mme SCHAUVERBEKE Dominique, SEVRETTE Pascal, DUPUIS Alain, Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, JUST Christelle, ADT Marie.

Etaient absents excusés : Mmes BLANGER Corinne, GUIDE Marie-Dominique, M. François BONNECHERE.

Secrétaire de séance : M. BARBET Eric.

Compte rendu affiché le 05 mars 2009.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 02 FEVRIER 2009.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

EFFACEMENT RESEAUX RUE DE LOEUILLY.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les estimations établies par la Fédération Départementale d'Electricité pour l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public rue de Loeuilly. Il rappelle que la commune s'est engagée à réaliser la réfection de la rue de Loeuilly et qu'il est souhaitable d'effacer les réseaux au préalable. Le premier devis porte sur la seule rue de Loeuilly. Le second comporte 3 candélabres de plus rue du Château. Monsieur le Maire précise que les aides actuellement proposées risquent fort d'être revues à la baisse si la commune tarde à donner son accord.

1^{er} devis avec 10 candélabres : Coût total : 93.626€ dont 57.622€ pour la part communale.

2^{ème} devis avec 13 candélabres : Coût total : 104.615€ dont 66.963€ pour la part communale.

Ces travaux débuteraient fin d'année 2009 ou début 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal privilégie la proposition correspondant au 2^{ème} devis, qui se justifie par le fait que les 3 candélabres supplémentaires sont alimentés par le même câble que les candélabres de la rue de Loeuilly.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander à la Fédération d'Electricité l'étude définitive correspondante.

TARIFS LOCATIONS DU FOYER COMMUNAL.

Dominique EVRARD donne le résumé de la commission qui s'est réunie le 16 février 2009 pour étudier les nouveaux tarifs des locations du foyer communal qui seraient applicables en 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, convient qu'une simplification du barème de location serait nécessaire.

Le Conseil Municipal décide d'accorder le tarif réduit de location de la salle des fêtes une fois par an à tous les habitants de la commune, quelque soit l'objet de la réservation.

BUDGET ILLUMINATIONS.

La commission fêtes loisirs et animation s'est réunie le mercredi 11 février 2009 pour étudier le remplacement éventuel de la guirlande du terrain scolaire. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une voix d'inscrire la somme de 600 euros au budget primitif 2009 pour l'achat d'un équipement lumineux économe en énergie.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Monsieur le Maire propose de rencontrer les responsables de l'association Picardie Vol Libre pour éclaircir certains points du projet de convention concernant la pratique d'activités de parapentisme sur la commune. Il indique que l'assurance AXA, consultée sur le document proposé n'a pu se prononcer sur les risques encourus par la commune.
- 2) Isabelle LENNE demande à être informée des conclusions de la réunion du conseil d'école, Pascal SEVRETTE indique que l'ordre du jour portait sur les évaluations de la classe de CM2, sur la fête des écoles qui aura lieu le 27 juin à Grattepanche. Il mentionne également que les enseignantes de Rumigny ont souhaité qu'un projet de fermeture du préau soit étudié. Il précise enfin que les communes vont devoir mettre en place un service minimum d'accueil pour les enfants en cas de grève des enseignants, une convention devra être établie à cet effet.
- 3) Dominique EVRARD informe le Conseil Municipal que la parution du prochain bulletin aura lieu en fin de semaine.
- 4) Nicolas DASSONVILLE signale qu'il reste des places de football pour un déplacement au stade de France ce samedi 07 mars.
- 5) Christian DUCHEMIN demande où aura lieu le centre aéré cette année, Monsieur le Maire répond que pour des raisons techniques, il ne pourra pas se faire à Rumigny.